



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

En vu du débat actuel sur l'avenir de l'éducation pour l'après 2015 et l'importance de la culture pour la création de sociétés inclusives et durables, l'UNESCO cherche un(e) consultant(e) pour rédiger **une brochure sur le patrimoine culturel immatériel et l'éducation** (environ 5000 mots). Le texte devra expliquer et démontrer les bienfaits de l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les programmes d'enseignement en tant que matière (enseignement portant sur le patrimoine et ses valeurs), source de savoir (connaissances qui dérivent du patrimoine immatériel) et stratégie pédagogique (éducation à travers le patrimoine culturel immatériel). En d'autres termes, le texte devra expliquer que le patrimoine culturel immatériel a un rôle vital dans l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'éducation en vue de créer des sociétés inclusives et durables. Il devra également illustrer ses arguments-clés avec des exemples et des chiffres. Il sera principalement destiné aux acteurs chargés de l'élaboration des programmes d'enseignement et aux institutions chargées de former des enseignants et/ou des éducateurs du système non-formel, ainsi qu'aux étudiants impliqués dans le développement de leurs propres programmes d'apprentissage. Le texte devra être rédigé dans un langage simple (en anglais ou en français). Le contenu sera basé sur les recherches effectuées par le consultant sur les articles et écrits existant sur le sujet, mais certaines références seront fournies par la Section du Patrimoine culturel immatériel. **Le texte devra être prêt pour le 30 mai 2013.**

Contexte et objectifs

La Section du Patrimoine culturel immatériel a remarqué un manque de compréhension très répandu des bienfaits du patrimoine culturel immatériel pour la pertinence et la qualité de l'éducation. Ce constat est d'ailleurs absent dans les débats de la communauté internationale sur l'avenir de l'éducation pour l'après 2015, malgré la reconnaissance de l'importance de la culture pour la création de sociétés inclusives et durables. En effet, les systèmes d'éducation sont en crise, confrontés au défi de préparer leurs étudiants à un avenir qu'il est plus difficile que jamais d'anticiper, tout en sachant que des questions telles que le changement climatique, la crise financière, la crise alimentaire et l'émergence de nouvelles formes de violence et de terreur appellent des réponses créatives de la part des institutions et des sociétés en général.

Dans ce contexte, il est surprenant que le patrimoine culturel immatériel soit largement absent des programmes scolaires, ou envisagé seulement sous une forme étriquée, à savoir des pratiques folkloriques ou des rituels qui appartiennent au passé, au lieu d'être reconnu en tant que savoir vivant et ensemble de traditions pertinentes autant pour le présent que pour le futur. L'élaboration des programmes scolaires ne prend pas suffisamment en compte le fait que

le patrimoine culturel immatériel permet aux individus et aux communautés de mieux s'orienter quant à leurs choix d'avenir, et leur offre un immense réservoir d'idées et de systèmes de savoirs bénéfiques à leurs processus d'apprentissage et au développement futur de leurs sociétés. Le patrimoine culturel immatériel devrait donc indubitablement être reconnu comme un sujet d'étude important afin d'améliorer la reconnaissance de la plus-value particulière qu'il peut apporter. Toutefois, l'éducation axée sur le patrimoine culturel immatériel implique beaucoup d'autres aspects, car ce type de patrimoine, ainsi que ses différentes formes de transmission représentent un large spectre de connaissances et de compétences nécessaires dans le monde d'aujourd'hui. Ces stratégies de la connaissance et de l'apprentissage couvrent de nombreux domaines et disciplines aussi variés que la cosmologie et la physique, la santé et l'exploitation durable des ressources naturelles, les différents cycles de la vie, la résolution de conflits et tensions, la connaissance de soi et la compréhension de la place de l'individu dans la société, la création d'une mémoire collective, l'architecture ou les systèmes d'irrigation. L'intégration du patrimoine culturel immatériel dans les programmes d'enseignement peut se faire de trois manières: l'initiation au patrimoine culturel immatériel, les connaissances qui en dérivent et le savoir-faire qu'elles permettent de développer. Il s'agit là de trois dimensions d'une même réalité qui sont autant de ressources inexploitées dans le cadre des efforts actuels pour développer un système éducatif pertinent et de haute qualité.

Cette lacune au niveau des ressources se reflète fortement dans les programmes scolaires nationaux, dans les établissements de formation des enseignants, ainsi que dans les programmes bilatéraux et multilatéraux qui ont pour but de soutenir le développement de systèmes éducatifs et ce, malgré le fait que des Etats du monde entier ont déjà exprimé leur engagement pour « garantir la reconnaissance, le respect et l'amélioration du patrimoine culturel immatériel dans la société ». Cet engagement est inscrit dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui a été ratifiée par 149 Etats à ce jour et qui contient tout un article sur le thème de « l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités » (cf. Article 14).

Il est donc nécessaire de mieux communiquer sur ce sujet, ainsi que d'améliorer les connaissances et les capacités des acteurs aujourd'hui impliqués dans l'élaboration de programmes d'enseignement, ainsi que dans la formation de futurs enseignants et éducateurs. Ils doivent comprendre qu'intégrer une formation sur le patrimoine culturel immatériel à leur travail comporte de nombreux avantages.

La brochure thématique doit donc être créée avec deux objectifs en perspective : une communication plus efficace sur la question, et le renforcement des capacités des acteurs-clés.

Tâches

Il s'agit d'élaborer le texte pour la brochure thématique (environ 5000 mots), expliquant les avantages de l'intégration du Patrimoine Culturel Immatériel dans les programmes d'enseignement en tant que matière (enseignement portant sur le patrimoine et ses valeurs),

source de savoir (connaissances qui dérivent du patrimoine immatériel) et stratégie pédagogique (éducation à travers le patrimoine culturel immatériel). Ce texte devra être basé sur des faits, présentant les principaux arguments et illustrant les points-clés avec des exemples, des anecdotes, ainsi que des chiffres. Il devra être adressé aux acteurs chargés de l'élaboration des programmes d'enseignement, aux institutions chargées de la formation des enseignants et/ou des éducateurs du système non-formel ainsi qu'aux étudiants impliqués dans le développement de leurs propres programmes d'apprentissage. Le texte devra être rédigé dans un langage simple (en anglais ou en français). Le contenu sera basé sur les recherches effectuées par le consultant sur les articles et écrits existant sur le sujet, certaines références seront fournies par la section du patrimoine culturel immatériel.

Points-clés à prendre en considération

Le consultant devra prendre en compte les concepts-clés, ainsi que les principes de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. En outre, il/elle devra faire référence aux débats actuels sur la pertinence et la qualité de l'éducation dans le contexte de l'après 2015, tenant compte du projet Education pour tous (EPT), ainsi que des nouveaux objectifs sur le développement durable. Il/Elle devra prendre en compte les trois dimensions de l'enseignement du patrimoine culturel immatériel, expliquées ci-dessous :

- Le patrimoine culturel immatériel en tant que matière (enseignement portant sur le patrimoine et ses valeurs)
- Le patrimoine culturel immatériel en tant que source de savoir (connaissances qui dérivent du patrimoine immatériel)
- Le patrimoine culturel immatériel en tant que stratégie pédagogique (éducation à travers le patrimoine culturel immatériel)

Qualifications requises

Le candidat devra justifier des qualifications suivantes :

- Une formation universitaire dans le secteur de l'éducation, ainsi qu'une profonde connaissance du domaine du patrimoine culturel immatériel, ou vice-versa
- Une expérience de l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans la formation des enseignants, dans des projets éducatifs ou des programmes d'enseignement nationaux
- Une connaissance des divers instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la culture, notamment de la Convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Une excellente capacité à rédiger des textes à la fois simples et factuels qui seront accessibles à un large public
- D'excellentes compétences de rédaction en français ou en anglais, ainsi qu'une capacité à lire, comprendre et communiquer dans l'autre langue

19.2.2013

Comment postuler ?

Les candidats intéressés devront envoyer un email exprimant leur intérêt et leurs motivations pour effectuer ce travail. Les éléments suivants devront être présents en pièce jointe :

- Au moins un exemple de texte rédigé de manière simple et factuelle
- Une copie du CV
- Une indication des frais nécessaires à la réalisation de ce projet

Veillez adresser votre email à Madame Susanne Schnüttgen, chef de l'Unité de renforcement des capacités et des politiques du patrimoine, Section du patrimoine culturel immatériel (s.schnuttgen@unesco.org) avant le 8 Mars 2013. (Le travail devrait être accompli pour le 30 mai 2013.)